

PORTER A CONNAISSANCE SECURITE ROUTIERE SCoT SAMBRE - AVESNOIS

Le Porter A Connaissance (PAC)

(Circulaire n°83-51 du 27 juillet 1983 concernant la mise en œuvre de l'article 74 de la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences - loi de décentralisation).

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation, l'obligation est faite au préfet de porter à connaissance, en particulier les risques, dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, ZAC.) ainsi que les servitudes imposées par ces risques.

La connaissance de l'existence d'un risque avéré, découvert ou non par une étude, non sanctionné par un acte réglementaire doit donc être "portée à connaissance".

Cette obligation d'information a historiquement pris la forme d'un dossier que la pratique a consacré sous le terme de Porter à Connaissance couramment dénommé PAC. Concrètement, la réalisation du PAC est à la charge de la direction départementale des territoires et de la mer qui s'appuie sur un réseau de services associés qu'elle mobilise à travers un ensemble de consultations préparatoires à l'envoi du document.

Le maire a alors la responsabilité de la prise en compte des éléments portés à sa connaissance, dans les différents documents d'urbanisme qu'il a la responsabilité d'établir tels le PLU.

Les informations qui se trouvent dans le présent document ont pour objectif de "porter à la connaissance" de la collectivité les données d'accidentologie afin de donner une vision factuelle des accidents survenus sur le territoire communal lors des cinq dernières années, et qu'ainsi le "risque routier" soit pris en compte dans les projets de développement.

Ces données pourront être à la genèse d'une étude plus approfondie sur les enjeux propres à la commune, afin d'obtenir un diagnostic de l'espace urbain, préalable nécessaire à l'établissement d'un plan d'actions dirigées sur l'amélioration de la sécurité sur le réseau existant ou futur.

PORTER A CONNAISSANCE
Étude accidents
SCoT SAMBRE - AVESNOIS

Éléments liminaires

Un **accident corporel** de la circulation routière :

- provoque au moins une victime (personne décédée ou nécessitant des soins médicaux),
- survient sur une voie ouverte à la circulation publique,
- implique au moins un véhicule,
- en excluant les actes volontaires (homicides volontaires, suicides) et les catastrophes naturelles.

Sont donc exclus tous les accidents matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou qui n'impliquent pas de véhicule.

Un accident corporel implique un certain nombre d'usagers. Parmi les impliqués, on distingue :

- les victimes : personnes impliquées, décédées ou ayant fait l'objet de soins médicaux,
- les indemnes : personnes impliquées non victimes.

Personnes tuées	Victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident
Blessés hospitalisés	Victimes admises comme patients dans un hôpital plus de 24 heures
Blessés légers	Victimes ayant fait l'objet de soins médicaux non hospitalisés ou admises comme patients à l'hôpital moins de 24 heures
Sources	Les données proviennent de la base de données nationale des accidents corporels de la circulation routière (Base Concerto)
Période d'étude	2007-2011

Sources

Les données proviennent de la base de données nationale des accidents corporels de la circulation routière (Base Concerto).

Tout accident corporel de la circulation routière connu des forces de l'ordre fait l'objet d'un BAAC (Bulletin d'Analyse

d'Accident Corporel de la Circulation), rempli par le service de police ou de gendarmerie compétent (selon le site de l'accident).

Véritable clé de voûte du système d'information de la sécurité routière, ce bulletin regroupe des informations très complètes, organisées en quatre grands chapitres : caractéristiques et lieux de l'accident, véhicules et usagers impliqués. Le BAAC porte le numéro de code de l'unité émettrice ainsi que le numéro de procès-verbal. La fiche BAAC est réputée anonyme, en ce qu'elle ne comporte ni les identités des personnes impliquées dans les accidents ni les immatriculations complètes des véhicules.

Un modèle de bulletin, comprenant l'ensemble des composantes renseigné par les forces de l'ordre, figure ci-après. Ce modèle provient du bilan annuel 2010, produit et édité par l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière.

Le fichier national des accidents corporels de la circulation routière est très utilisé, pour répondre à des demandes spécifiques locales ou non par le réseau scientifique et technique du MEDDE et au niveau local par les observatoires régionaux de sécurité routière (ORSR), situés dans les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), ainsi que les observatoires départementaux de sécurité routière (ODSR), situés dans les DDT des préfectures.

En application de la réglementation sur la statistique publique, ne sont rendus accessibles au grand public, aux médias ou aux tiers que des résultats agrégés à un niveau suffisant pour empêcher toute identification indirecte des personnes impliquées dans les accidents. N'ont accès à la base intégrale ou à des extraits intégraux de la base, administrée par l'ONISR, que des agents dûment habilités ou des organismes autorisés par voie de convention ad hoc, qu'ils soient gestionnaires de voirie ou qu'ils interviennent à des fins de recherche. Ces conventions les obligent aux mêmes précautions d'emploi et de divulgation, visant à préserver l'anonymat des personnes impliquées dans les accidents.

Tout prestataire ou tiers souhaitant approfondir la connaissance des accidents sur le territoire et disposer de données supplémentaires, issues du BAAC, n'apparaissant pas dans le présent document peuvent faire la demande auprès de l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière du Nord, dont les coordonnées figurent ci-après. Ils seront soumis aux préconisations dictées par l'ONISR et évoquées au précédent paragraphe.

DDTM - Nord – Service Sécurité Risques et Crises – Cellule Sécurité Routière et Gestion de Crise
Observatoire Départemental de Sécurité Routière
62 Boulevard de Belfort – BP 289
59019 LILLE Cedex
ddtm-odsr@nord.gouv.fr
Tel : 03.28.03.85.47 – Fax : 03.28.03.85.12
site web DDTM: www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

Département du Nord - Bilan annuel

	Nb Accidents corporels	Nb Accidents mortels	Nb de pers. Tuées	Nb de Blessés	Nb de Blessés Hospitalisés
2007	2 656	98	103	3406	1440
2008	2 620	90	99	3338	1355
2009	2 245	102	109	2795	1057
2010	1 841	79	85	2236	851
2011	1 934	78	81	2346	944
Total	11 296	447	477	14 121	5 647

SCoT SAMBRE - AVESNOIS - Bilan annuel

	Accidents corporels		Accidents mortels		Pers. Tuées		Blessés		dont blessés hospitalisés	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part
2007	120	4,5%	12	12,2%	12	11,7%	161	4,7%	90	6,3%
2008	133	5,1%	10	11,1%	11	11,1%	173	5,2%	103	7,6%
2009	96	4,3%	12	11,8%	13	11,9%	112	4,0%	89	8,4%
2010	101	5,5%	14	17,7%	16	18,8%	123	5,5%	90	10,6%
2011	86	4,4%	15	19,2%	15	18,5%	99	4,2%	72	7,6%
Total	536	4,7%	63	14,1%	67	14,0%	668	4,7%	444	7,9%

2007-2011	Nb Accidents corporels impliquant un(e)	Victimes dont le moyen de locomotion est		
		Nb de pers. Tuées	Nb de Blessés	Nb de Blessés Hospitalisés
piéton	97	14	87	62
bicyclette	26	1	23	18
cyclomoteur	105	6	114	79
motocyclette	89	10	95	74
véhicule léger	447	35	323	198
poids-lourd	47	1	14	4
autre véhicule*	21	0	12	9
Total	832	67	668	444

* Voiturettes, transports en commun, engins spéciaux, tracteurs agricoles etc...

SCoT Sambre - Avesnois
Répartition des accidents par commune sur la période 2007 – 2011

Commune	Nombre d'accidents	Nombre d'accidents mortels	Nombre de victimes		
			Pers. Tuées	Blessés	Blessés Hospitalisés
MAUBEUGE	80	8	8	104	48
HAUTMONT	27	4	4	32	20
FOURMIES	27	0	0	38	23
FEIGNIES	22	3	4	33	18
LOUVROIL	21	2	2	31	14
JEUMONT	21	0	0	28	16
LANDRECIES	17	1	1	20	19
AULNOYE-AYMERIES	15	1	1	17	9
FERRIERE-LA-GRANDE	15	0	0	20	9
MARPENT	14	1	1	16	12
PONT-SUR-SAMBRE	12	2	2	13	11
AVESNES-SUR-HELPE	11	2	2	11	10
BOUSSOIS	11	0	0	12	7
LE QUESNOY	9	2	2	16	16
GOMMEGNIES	7	0	0	8	7
GLAGEON	6	2	2	5	4
LA LONGUEVILLE	6	1	1	9	8
MAROILLES	6	1	1	7	5
BAS-LIEU	6	0	0	8	6
RECQUIGNIES	5	1	3	6	2
BOUSIES	5	1	1	5	5
ASSEVENT	5	1	1	4	2
SAINT-REMY-DU-NORD	5	0	0	7	4
SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE	5	0	0	6	6
BERLAIMONT	5	0	0	5	5
BACHANT	5	0	0	5	5
LEVAL	5	0	0	5	4
ETROEUNGT	4	2	2	3	3
HOUDAIN-LEZ-BAVAY	4	1	1	8	3
OHAIN	4	1	1	6	5
POIX-DU-NORD	4	1	1	6	4
COUSOLRE	4	1	1	4	4
ROUSIES	4	1	1	4	0
FERON	4	1	1	3	3
ANOR	4	1	1	3	3
BEAUFORT	4	0	0	7	6
LOCQUIGNOL	4	0	0	6	5
FELLERIES	4	0	0	5	2

Commune	Nombre d'accidents	Nombre d'accidents mortels	Nombre de victimes		
			Pers. Tuées	Blessés	Blessés Hospitalisés
BAVAY	4	0	0	4	2
CARTIGNIES	3	2	3	1	0
TRELON	3	2	2	2	2
DOURLERS	3	2	2	2	1
SOLRE-LE-CHATEAU	3	1	1	6	3
ECLAIBES	3	1	1	4	3
ELESMES	3	1	1	3	3
ROBERSART	3	1	1	2	2
VILLEREAU	3	1	1	2	2
NOYELLES-SUR-SAMBRE	3	0	0	7	6
SAINS-DU-NORD	3	0	0	6	4
HON-HERGIES	3	0	0	5	5
CERFONTAINE	3	0	0	4	4
PRISCHES	3	0	0	4	3
GOGNIES-CHAUSSEE	3	0	0	4	2
PREUX-AU-BOIS	3	0	0	3	3
LAROUILLIES	2	2	2	0	0
LE FAVRIL	2	1	1	3	3
COLLERET	2	1	1	1	1
BEAUDIGNIES	2	1	1	1	1
WARGNIES-LE-PETIT	2	1	1	1	1
WIGNEHIES	2	0	0	4	3
HAUT-LIEU	2	0	0	4	2
ENGLEFONTAINE	2	0	0	3	2
LIESSIES	2	0	0	3	2
PETIT-FAYT	2	0	0	3	2
VIEUX-MESNIL	2	0	0	2	2
AVESNELLES	2	0	0	2	2
FONTAINE-AU-BOIS	2	0	0	2	2
MARESCHEs	2	0	0	2	2
WARGNIES-LE-GRAND	2	0	0	2	2
LOUVIGNIES-QUESNOY	2	0	0	2	0
JENLAIN	1	1	1	0	0
BAIVES	1	1	1	0	0
SEMOUSIES	1	1	1	0	0
WALLERS-TRELON	1	1	1	0	0
RUESNES	1	0	0	4	4
MAIRIEUX	1	0	0	3	3
TAISNIERES-EN-THIERACHE	1	0	0	3	1
DOMPIERRE-SUR-HELPE	1	0	0	2	2
FRASNOY	1	0	0	2	2

Commune	Nombre d'accidents	Nombre d'accidents mortels	Nombre de victimes		
			Pers. Tuées	Blessés	Blessés Hospitalisés
MECQUIGNIES	1	0	0	2	2
MONCEAU-SAINT-WAAST	1	0	0	2	2
DIMECHAUX	1	0	0	2	2
JOLIMETZ	1	0	0	2	1
FLOYON	1	0	0	2	1
MARBAIX	1	0	0	1	1
DIMONT	1	0	0	1	1
HARGNIES	1	0	0	1	1
EPPE-SAUVAGE	1	0	0	1	1
BEUGNIES	1	0	0	1	1
FOREST-EN-CAMBRESIS	1	0	0	1	1
SEPMERIES	1	0	0	1	1
PREUX-AU-SART	1	0	0	1	1
DAMOUSIES	1	0	0	1	1
WILLIES	1	0	0	1	1
CROIX-CALUYAU	1	0	0	1	1
FERRIERE-LA-PETITE	1	0	0	1	1
BERSILLIES	1	0	0	1	1
NEUVILLE-EN-AVESNOIS	1	0	0	1	1
AIBES	1	0	0	1	1
SARS-POTERIES	1	0	0	1	1
SAINT-REMY-CHAUSSEE	1	0	0	1	1
FLAUMONT-WAUDRECHIES	1	0	0	1	1
GUSSIGNIES	1	0	0	1	1
BELLIGNIES	1	0	0	1	0
SEMERIES	1	0	0	1	0
BOUSSIERES-SUR-SAMBRE	1	0	0	1	0
NEUF-MESNIL	1	0	0	1	0
BERMERIES	1	0	0	1	0
Total	536	63	67	668	444

BULLETIN D'ANALYSE D'ACCIDENT CORPOREL DE LA CIRCULATION (ÉDITION 2002)

Identifiant	Code Unité	N° de procès-verbal (PV)	N° du feuillet	Établi Par : 1-gendarmerie nationale 2-préfecture de police de Paris 3-compagnie républicaine de sécurité (CRS) 4-police des airs et des frontières (PAF) 5-sécurité publique
	Date jour mois année	Lumière 1-plein jour 2-crêpuscule ou aube 3-nuit sans éclairage public 4-nuit avec éclairage public non allumé 5-nuit avec éclairage public allumé	Localisation 1-hors agglomération 2-en agglomération de 0 à 500 habitants de 501 à 2000 habitants de 2001 à 5 000 habitants de 5 001 à 20 000 habitants de 20 001 à 50 000 habitants de 50 001 à 100 000 habitants de 100 001 à 300 000 habitants plus de 300 000 habitants	Intersection 1-hors intersection En intersection ou à proximité immédiate 2-en X 3-en T 4-en Y 5-à plus de 4 branches 6-giratoire 7-place 8-passage à niveau 9-autre
1- Caractéristiques	Code route Catégorie 1-autoroute 2-route nationale 3-route départementale 4-voie communale 5-hors réseau public 6-parc de stationnement ouvert à la circulation publique 9-autre Voie Composée de : numéro ou finato de la voie 2-bis ou 3-ter lettre indice : A, B, C etc.	Régime de circulation 1-route à sens unique 2-route bidirectionnelle 3-route à chaussées séparées 4-route avec voies d'affectation variable Nombre total de voies de circulation Voie spéciale 1-piste cyclable 2-ban de cyclable 3-voie réservée	Profil en long 1-plat 2-pente 3-sommet de côte 4-bas de côte Tracé en plan (sens du 1 ^{er} véhicule décrit) 1-partie rectiligne 2-en courbe à gauche 3-en courbe à droite 4-en S Point kilométrique ou repère (se repérer par rapport à la borne amont) - n° de borne - mètres	Largeur (en mètres) terre-plein central route hors TPC
	2- Lieux	Catégorie administrative 01-bicyclette 02-cyclomoteur + 30, Scooter < 50 cm³ 03-voiturette, triycle 01-moto > 50 cm³ < 125 cm³ 02-scooter > 50 cm³ < 125 cm³ 03-motocyclette Lourde > 125 cm³ 04-scooter > 125 cm³ 05-quad léger ≤ 50 cm³ 06-quad lourd > 50 cm³ 07-véhicule de tourisme (seul ou avec caravane ou remorque) 10-véhicule utilitaire seul (1,5 t < PTAC = 3,5 t) 07-poids lourd seul (3,5 t < PTAC = 7,5 t) 14-poids lourd seul (PTAC > 7,5 t) 15-poids lourd + remorque(s) 16-tracteur routier seul 17-tracteur routier + semi-remorque 07-autobus 08-autocar 09-train 40-tramway 20-engin spécial 21-tracteur agricole 99-autre véhicule	Lettre conventionnelle Code route Débit de fuite 1-véhicule en fuite 2-conducteur en fuite Sens de circulation 1-P.K. ou P.R. croissant 2-P.K. ou P.R. décroissant Département ou pays d'immatriculation Date de 1^{re} mise en circulation mois année	Appartenant à 1-conducteur 2-véhicule volé 3-proprétaire consentant 4-administration 5-entreprise Véhicule spécial 1-taxi 2-ambulance 3-pompier 4-police – gendarmerie 5-transport scolaire 6-matières dangereuses 9-autre
3- Véhicules	Lettre conventionnelle Place dans le véhicule 2 roues : 1-conducteur 2-passager 3-passager (side-car) 4 roues : 2-avant droit 6-avant milieu 1-avant gauche 3-arrière droit 5-arrière milieu 4-arrière gauche 9-arrière droit 8-arrière milieu 7-arrière gauche	Catégorie 1-conducteur 2-passager 3-piéton 4-piéton en roller ou en trottinette Gravité 1-indemne 2-tué (30 jours) 3-blessé hospitalisé 4-blessé léger	Catégorie socioprofessionnelle 1-conducteur professionnel 2-agriculteur 3-artisan, commerçant, profession indépendante 4-cadre supérieur, profession libérale, chef d'entreprise 5-cadre moyen, employé 6-ouvrier 7-retraité 8-chômeur A-étudiant 9-autre Sexe 1-masculin 2-féminin Département ou pays de résidence Date de naissance mois année	Facteur lié à l'usager 1-malaise – fatigue 2-médicament – drogue 3-infirmité 4-attention perturbée 5-ivresse apparente Test d'alcoolémie 1-impossible 2-refusé 3-prise de sang 4-éthylomètre 5-résultat non connu 6-dépistage négatif Taux d'alcoolémie
	4- Usagers	Responsable présumé 0 : si l'usager n'est pas présumé responsable de l'accident 1 : si l'usager est présumé responsable de l'accident	Type de numéro - numéro non renseigné - adresse postale - candélabre - autre	Distance en mètres - distance au numéro Libellé de la voie Code RNOLL
absent urbain				



<p>Condition atmosphérique</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-normale 2-pluie légère 3-pluie forte 4-neige – grêle 5-brouillard – fumée 6-vent fort – tempête 7-temps ébouissant 8-temps couvert 9-autre 	<p>Type de collision</p> <p>Accident impliquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – deux véhicules <ul style="list-style-type: none"> 1-collision frontale 2-collision par l'arrière 3-collision par le côté – trois véhicules et plus <ul style="list-style-type: none"> 4-collision en chaîne 5-collisions multiples 6-autre collision 7-sans collision 	<p>Coordonnée géographique</p> <p>Indicateur de provenance</p> <ul style="list-style-type: none"> latitude longitude <p>Adresse postale</p> <ul style="list-style-type: none"> – numéro de la voie – nature de la voie – nom de la voie <ul style="list-style-type: none"> 1-veille de fête 2-jour de fête 	
<p>État surface</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-normale 2-mouillée 3-flaques 4-inondée 5-enneigée 6-boue 7-verglacée 8-corps gras – huile 9-autre 	<p>Aménagement – infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-souterrain – tunnel 2-pont – autopont 3-bretelle d'échangeur ou de raccordement 4-voie ferrée 5-carrefour aménagé 6-zone piétonne 7-zone de péage 	<p>Situation de l'accident</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-sur chaussée 2-sur bande d'arrêt d'urgence 3-sur accotement 4-sur trottoir 5-sur piste cyclable 	<p>Point école</p> <ul style="list-style-type: none"> 03-à proximité d'un point école 99-pas à proximité
<p>Obstacle fixe heurté</p> <ul style="list-style-type: none"> 01-véhicule en stationnement 02-arbre 03-glissière métallique 04-glissière béton 05-autre glissière 06-bâtiment, mur, pile de pont 07-support signalisation verticale ou poste d'appel d'urgence 08-poteau 09-mobilier urbain 10-parapet 11-îlot, refuge, borne haute 12-bordure de trottoir 13-fossé, talus, paroi rocheuse 14-autre obstacle fixe sur chaussée 15-autre obstacle fixe sur trottoir ou accotement 16-sortie de chaussée sans obstacle 	<p>Obstacle mobile heurté</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-piéton 2-véhicule 4-véhicule sur rail 5-animal domestique 6-animal sauvage 9-autre <p>Point de choc initial</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-avant 2-avant droit 3-avant gauche 4-arrière 5-arrière droit 6-arrière gauche 7-côté droit 8-côté gauche 9-chocs multiples (tonneaux) 	<p>Manceuvre principale avant l'accident</p> <ul style="list-style-type: none"> 01-circulant sans changement de direction 02-circulant même sens, même file 03-circulant entre deux files 04-circulant en marche arrière 05-circulant à contresens 06-circulant en franchissant le terre-plein central 07-circulant dans le couloir de bus – dans le même sens 08-circulant dans le couloir de bus – dans le sens inverse 09-circulant en s'inclinant 10-circulant en faisant demi-tour sur la chaussée 11-changeant de file à gauche 12-changeant de file à droite 13-déporté à gauche 14-déporté à droite 15-tournant à gauche 16-tournant à droite 17-dépassant à gauche 18-dépassant à droite 19-traversant la chaussée 20-manceuvre de stationnement 21-manceuvre d'évitement 22-ouverture de porte 23-arrêté (hors stationnement) 24-en stationnement (avec occupants) 	<p>Nombre d'occupants dans le TC.</p> <p>Code CHIT</p> <p>« type » inscrit sur la carte grise du véhicule</p>
<p>Permis de conduire</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-valide 2-périmé 3-suspendu 4-conduite en auto-école 5-catégorie non valable 6-défaut de permis 7-conduite accompagnée <p>Date d'obtention du permis</p> <ul style="list-style-type: none"> mois année 	<p>Trajet</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-domicile – travail 2-domicile – école 3-courses – achats 4-utilisation professionnelle 5-promenade – loisir 9-autre <p>Infraction NATINF</p> <ul style="list-style-type: none"> 1^{re} infraction 2^e infraction <p>Existence d'un équipement de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-ceinture 2-casque 3-dispositif enfant 4-équipement réfléchissant 9-autre <p>Utilisation d'un équipement de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-oui 2-non 3-non déterminable 	<p>Localisation de piéton</p> <p>Sur chaussée :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-à + 50 m du passage piéton 2-à – 50 m du passage piéton <p>Sur passage piéton :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3-sans signalisation lumineuse 4-avec signalisation lumineuse <p>Divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> 5-sur trottoir 6-sur accotement ou BAU 7-sur refuge 8-sur contre allée <p>Action du piéton</p> <p>Se déplaçant :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-sens véhicule heurtant 2-sens inverse véhicule <p>Divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3-traversant 4-masqué 5-jouant – courant 6-avec animal 9-autre <p>Piéton</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-seul 2-accompagné 3-en groupe 	<p>Drogue par dépistage</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-non fait 2-impossible 3-refusé 4-positif pour au moins un produit 5-négatif pour tous produits 6-résultat non connu (pour prise de sang) <p>Dépistage par prise de sang</p> <ul style="list-style-type: none"> 1-non fait 2-impossible 3-refusé 4-positif pour au moins un produit 5-négatif pour tous produits 6-résultat non connu (pour prise de sang)

Connaissance des acteurs

http://catalogue.setra.equipement.gouv.fr/document.xsp?id=Dtrf-0004055&qid=sdx_q1&n=7&q=

Facteurs d'accidents liés à l'infrastructure - Les enjeux et les facteurs d'accidents principaux sur route interurbaine

http://catalogue.setra.equipement.gouv.fr/document.xsp?id=Dtrf-0004057&qid=sdx_q1&n=8&q=

Mécanisme (Le) d'accident

http://catalogue.setra.equipement.gouv.fr/document.xsp?id=Dtrf-0004059&qid=sdx_q1&n=5&q=

Méthodologie des études de sécurité routière

http://catalogue.setra.equipement.gouv.fr/document.xsp?id=Dtrf-0005573&qid=sdx_q1&n=4&q=

Aménagements de sécurité (les) - Les routes principales interurbaines

http://catalogue.setra.equipement.gouv.fr/document.xsp?id=Dtrf-0004056&qid=sdx_q1&n=9&q=

Lieux accidentés - Détection et traitement - Milieu urbain et milieu interurbain

http://catalogue.setra.equipement.gouv.fr/document.xsp?id=Dtrf-0004060&qid=sdx_q1&n=11&q=

Comment apprécier la sécurité d'une voie ou d'un aménagement

http://catalogue.setra.equipement.gouv.fr/document.xsp?id=Dtrf-0005562&qid=sdx_q1&n=3&q=

SCOT et déplacements : documents pédagogiques :

http://www.certu.fr/fr/Projets_transversaux-n206/Urbanisme_et_deplacements-n209/SCOT_et_deplacements:_documents_pedagogiques-a291-s_article_theme.html

Scot et déplacements - ouvrage de référence

http://www.certu.fr/fr/Projets_transversaux-n206/Urbanisme_et_deplacements-n209/Scot_et_deplacements_ouvrage_de_reference-a292-s_article_theme.html

SCOT et déplacements, objectifs et enjeux

http://www.certu.fr/fr/Projets_transversaux-n206/Urbanisme_et_deplacements-n209/SCOT_et_deplacements,_objectifs_et_enjeux-a293-s_article_theme.html

Les déplacements dans les SCoT -retour d'expériences

http://www.certu.fr/fr/Mobilit%C3%A9_et_d%C3%A9placements-n25/D%C3%A9placements_et_planification-n46/SCOT_et_PLU-n48/Les_deplacements_dans_les_SCoT_retour_d%39;experiences-a1228-s_article_theme.html